



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 12 janvier 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale, secrétaire-trésorière :	Madame Caroline Lalonde
---	-------------------------

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 8 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

- 0.0 MOT D'OUVERTURE;**
- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**
- 2.0 INVITÉ(S);**
 - Aucun invité
- 3.0 HOMMAGE À FEU JACQUES HÉMOND**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Procès-verbal du 24 novembre 2015 **Annexe 4.1**
 - 4.2 Procès-verbal du 7 décembre 2015 **Annexe 4.2**
- 5.0 ADMINISTRATION FINANCE;**
 - 5.1 Liste des comptes à payer ; **Annexe 5.1**
 - 5.2 Registre des chèques émis ; **Annexe 5.2**
 - 5.3 Avis de motion et adoption du règlement de taxation 2016 portant le numéro 153-2016 **Annexe 5.3**
 - 5.4 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'acquisition et la démolition du 29-31, rue du Carmel (175 000\$) ;
 - 5.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les tarifs pour les travaux relatifs au raccordement aux conduites d'égouts et d'aqueduc et autres travaux de voirie ;
 - 5.6 Renouvellement des contrats d'entretien annuels d'Acceo (12 846,06\$) **Annexe 5.6**
 - 5.7 Renouvellement des contrats d'entretien annuels de PG Solutions (5 755,00\$); **Annexe 5.7**
- 6.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Démission de monsieur Mathieu Charland, directeur des travaux publics
 - 6.2 Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ (432\$) ; **Annexe 6.2**
 - 6.3 Adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ (325\$) ; **Annexe 6.3**
- 7.0 ADMINISTRATION DIVERS**
 - 7.1 Avis favorable aux règlements d'annexion # 2015-238 et 2015-239 de la Ville d'Asbestos **Annexe 7.1**
 - 7.2 Adhésion à l'Association canadienne des municipalités (720\$) **Annexe 7.2**
 - 7.3 Étude sur l'amiante dans les bâtiments municipaux – autorisation pour appel d'offres **Annexe 7.6**
 - 7.4 Danville Club Selecte ;
- 8.0 QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**
- 9.0 TOUR DE TABLE DES ÉLUS**
- 10.0 VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1 Octroi du contrat pour la fourniture de Diesel et de Mazout – 2016-2017-2018 ; **Annexe 10.1**
 - 10.2 Entente intermunicipale Danville-Asbestos déneigement de portion de route **Annexe 10.2**
 - 10.3 Offre de service pour le déneigement du chemin Pratte (1 500\$) – Arnaud Lemaire ;
 - 10.4 Envoi d'une lettre de remerciement à monsieur Gilles Bourque pour l'ajout de « Danville » sur les panneaux d'affichage du MTQ selon la demande effectuée et lettre de remerciement à Asbestos et Acton Vale pour leur résolution d'appui à ce projet
- 11.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**
 - 11.1 Projet de développement route 255 – Demande de modification de l'affectation au schéma d'aménagement et demande au MTQ. pour l'obtention d'un permis pour une nouvelle entrée de rue ; **Annexe 11.1**

- 11.2 Fermeture d'usage public du lot 4 836 063 – ancienne emprise de la route 255 ; **Annexe 11.2**
- 11.3 CPTAQ – Demande de monsieur Roger Blanchet ; **Annexe 11.3**
- 11.4 COPERNIC – octroi d'un contrat pour les inspections de 100 fosses septiques (4000\$) ; **Annexe 11.4**
- 12.0 QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**
- 13.0 SERVICE INCENDIE**
- 13.1 Validation du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque – année 3 ;
- 13.2 Octroi d'un mandat pour la prévention incendie – Groupe GPI (22 575\$) ; **Annexe 13.2**
- 14.0 DEMANDES DIVERSES**
- 14.1 Centre récréatif d'Asbestos – contribution annuelle pour les coûts énergétiques (10 280\$) ; **Annexe 14.1**
- 14.2 Carnaval des glaces de Danville – invitation à la soirée de couronnement de la Duchesse, samedi le 6 février 2016 (20\$ par billets) ;
- 14.3 RAVIR – Invitation à une soirée-bénéfice le samedi 23 janvier 2015 (15\$ par billet) **Annexe 14.3**
- 14.4 Forum francophone international – campagne « Unis de langue et de cœur » ; **Annexe 14.4**
- 14.5 Corporation de développement de l'étang Burbank – octroi de l'aide financière annuelle (44 000\$) ;
- 14.6 Carnaval des glaces – octroi de l'aide financière annuelle (750\$ + concierge)
- 14.7 Défi Handicap des Sources – octroi de l'aide financière annuelle (1 100\$) ;
- 14.8 Corporation de développement économique de Danville – annulation d'une portion de la dette (5 000\$) ;
- 14.9 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – demande d'aide financière (1 500\$) ; **Annexe 14.9**
- 14.10 Club de Baseball Danville-Asbestos – octroi d'une subvention par joueurs – 40\$;
- 15.0 CORRESPONDANCE**
- 15.1 MTQ – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ; **Annexe 15.1**
- 15.2 MDDELCC – Travaux correctifs au barrage Denison ; **Annexe 15.2**
- 15.3 MAMOT – Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales – aide financière pour l'implantation du programme ; **Annexe 15.3**
- 16.0 VARIA**
- 16.1
- 16.2
- 17.0 QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**
- 18.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

ACCUEIL DES CITOYENS

MOT D'OUVERTURE:

1-2016-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, le tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

INVITÉ(S):

Aucun invité

HOMMAGE À FEU JACQUES HÉMOND

Monsieur Michel Plourde : Monsieur Dubois, pouvez-vous appeler monsieur Jacques Hémond.

Monsieur Patrick Dubois : Monsieur Jacques Hémond..... Monsieur Jacques Hémond..... Son honneur Jacques Hémond.

Monsieur Stéphane Roy : Monsieur Jacques Hémond est absent, il a été rappelé au grand Conseil d'en haut.

Monsieur Patrick Dubois : Monsieur le maire, monsieur Jacques Hémond a été rappelé au grand Conseil d'en haut.

Monsieur Michel Plourde: Quelle heure est-il?

Monsieur Patrick Dubois: Il est passé minuit dans la journée de monsieur Hémond.

Monsieur Michel Plourde: Quelle est votre tâche à cette heure?

Monsieur Patrick Dubois: Vous êtes le successeur de monsieur Jacques Hémond et je suivrai vos instructions.

Monsieur Michel Plourde:

ATTENDU QUE monsieur Jacques Hémond, grand citoyen de Danville, nous a quittés le 12 janvier 2016 ;

ATTENDU QU'il fut maire de Danville durant 11 ans, de 2002 à 2013 ;

ATTENDU QU'il fut également conseiller de Danville de 1999 à 2002;

ATTENDU QU'il fut pompier, Grand Chevalier du Conseil 3322 de Danville, 4e degré du Conseil des Chevaliers de Colomb de la MRC des Sources, préfet de la MRC des Sources de 2007 à 2011, président de la fédération des Villages-Relais du Québec de sa fondation jusqu'au début 2014 et plus encore ;

ATTENDU QU'il fut un bâtisseur, un rassembleur et un citoyen intègre ;

ATTENDU QU'il aimait sa ville sans borne ;

PAR CONSÉQUENT, de par les pouvoirs m'étant conféré, à titre de Maire de Danville, je décrète de suspendre nos travaux afin d'observer une minute de silence, et ce, en orientant le drapeau de nos armoiries vers le bas en guise d'hommage.

Une minute de silence est observée.

Michel Plourde: « Il n'y a pas de plus beau cadeau que le don de soi. Chaque jour, nous nous rapprochons de la mort. Souvenez-vous chaque jour, de l'urgence de servir les autres. Servir les autres, c'est aussi se servir, car les autres sont en nous et nous sommes en eux. Nous ne sommes qu'Un.

Merci à monsieur Jacques Hémond pour ses services civils.

Que Dieu le garde auprès de lui. »

PROCÈS-VERBAUX

2-2016-Procès-verbal du 24 novembre 2015

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 24 novembre 2015 soit adopté tel que soumis et que dispense de lecture en soit effectuée, le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu la possibilité de le consulter avant la séance publique et d'émettre leurs commentaires sur celui-ci.

ADOPTÉ

3-2016-Procès-verbal du 7 décembre 2015

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 7 décembre 2015 soit adopté tel que soumis et que dispense de lecture en soit effectuée, le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu la possibilité de le consulter avant la séance publique et d'émettre leurs commentaires sur celui-ci.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION FINANCE;

4-2016-Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la liste des comptes à payer soit approuvée et qu'il soit procédé à leur paiement, le tout pour une somme totalisant 127 992,24\$.

ADOPTÉ.

5-2016-Registre des chèques émis

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la liste des chèques émis soit approuvée, le tout pour une somme totalisant 135 376,48\$.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Patrick Dubois à l'effet qu'il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement relatif à l'imposition pour l'exercice financier 2016.

6-2016- Adoption du règlement de taxation 2016 portant le numéro 153-2016

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le règlement 153-2016 intitulé « **Règlement d'imposition pour l'exercice financier 2016** » soit adopté, une lecture publique en ayant été effectué lors de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2016, avec l'avis de motion requis par la Loi.

Le taux de la taxe foncière pour l'année 2016 est établi à **\$0,8628** du cent dollars sur la valeur des propriétés imposables de la municipalité **incluant** un taux de **\$0,1094** du cent dollars d'évaluation imposable pour assumer les coûts reliés aux services de la Sûreté du Québec et un taux de **\$0.1068** du cent dollars d'évaluation imposable pour assumer les coûts de la quote-part payable à la M.R.C. des Sources excluant les coûts reliés à l'évaluation.

Ce taux est le même sans distinction quant à la catégorie dans laquelle peut se classer l'immeuble imposable en tout ou en partie.

Que l'avis public requis par la Loi soit donné en conséquence.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jean-Guy Dionne à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement autorisant la Municipalité à **emprunter une somme de 175 000\$ pour financer l'acquisition et la démolition du bâtiment sis au 29-31, rue du Carmel à Danville.**

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Nathalie Boissé à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, elle proposera ou fera proposer pour adoption un projet de **règlement sur les tarifs relatifs au raccordement aux conduites d'égouts et d'aqueduc et autres travaux de voirie.**

7-2016-Renouvellement des contrats d'entretien annuels d'Acceo (12 846,06\$)

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la directrice générale est autorisée à renouveler le contrat pour le service d'entretien de logiciel d'applications municipales intégrées d'Acceo Solutions pour une période de 1 an au montant de 12 846,06\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

8-2016-Renouvellement des contrats d'entretien annuels de PG Solutions (5 755,00\$):

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la directrice générale est autorisée à renouveler le contrat pour le service d'entretien de logiciel d'applications municipales intégrées de PG Solutions pour une période de 1 an au montant de 5 755,00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

9-2016-Démission de monsieur Mathieu Charland, directeur des travaux publics :

ATTENDU QUE le 30 avril 2015, monsieur Mathieu Charland quittait son poste de directeur des travaux publics pour un congé sans solde de 9 mois ;

ATTENDU QUE le retour de monsieur Charland était prévu pour le 1^{er} février 2016 ;

ATTENDU QUE le 30 décembre 2015, monsieur Charland informait la directrice générale qu'il ne réintégrerait pas son poste de directeur des travaux publics au terme de son congé sans solde ;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2016, monsieur Charland a rencontré le Conseil de ville de Danville pour les remercier et pour leur annoncer de vive voix son départ ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Mathieu Charland au poste de directeur des travaux publics.

ADOPTÉ.

10-2016-Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ (432\$) :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à renouveler son adhésion 2016 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 432\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

11-2016-Adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ (325\$) :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à adhérer à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au coût de 325\$ plus les taxes applicables pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERS

12-2016-Avis favorable aux règlements d'annexion # 2015-238 et 2015-239 de la Ville d'Asbestos

ATTENDU QUE le 7 décembre 2015, la ville d'Asbestos a adopté les règlements d'annexion à la ville d'Asbestos no. 2015-338 et 2015-229, lesquels se lisent comme suit :

2015-338 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-238 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE D'ASBESTOS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SECTEUR SAINT-BARNABÉ

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-238 visant l'annexion à la Ville d'Asbestos d'une parcelle de terrain secteur Saint-Barnabé, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-238 DÉCRÉTANT
L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DE DANVILLE**

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos juge opportun d'annexer un emplacement de forme triangulaire à l'intersection de la rue Doyon et de la Route 255 qui fait partie du territoire de la Ville de Danville pour un développement harmonieux de ce secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire de cette parcelle a manifesté à la Ville d'Asbestos son accord à ladite annexion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BENOIT, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE FORGUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT, PORTANT LE NUMÉRO 2015-238 EST ADOPTÉ.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La partie du territoire de la Ville de Danville délimitée par la description et le plan ci-joint fait le 29 octobre 2014, par Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, faisant référence à sa minute numéro 8087 d'une superficie de 81 264.4 mètres carrés et situés le long de la Route 255 est annexée au territoire de la Ville d'Asbestos.

ARTICLE 3

L'annexion est faite sans condition.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du Conseil, à la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

Qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos

Adoptée

2015-339 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-239 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE D'ASBESTOS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SECTEUR RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-239 visant l'annexion à la Ville d'Asbestos d'une parcelle de terrain secteur rivière Nicolet Sud-Ouest, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-239 DÉCRÉTANT
L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DE DANVILLE
(RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST)**

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos juge opportun d'annexer un emplacement de forme triangulaire à l'intersection de la rue Doyon et de la Route 255 qui fait partie du territoire de la Ville de Danville pour un développement harmonieux de ce secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire de cette parcelle a manifesté à la Ville d'Asbestos son accord à ladite annexion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SERGE BOISLARD, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE DUROCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT, PORTANT LE NUMÉRO 2015-239 EST ADOPTÉ.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La partie du territoire de la Ville de Danville délimitée par la description et le plan ci-joint fait le 29 octobre 2014, par Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, faisant référence à sa minute numéro 8088 d'une superficie de 19 052.4 mètres carrés et situés près de la Rivière Nicolet est annexée au territoire de la Ville d'Asbestos.

ARTICLE 3

L'annexion est faite sans condition.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du Conseil, à la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

Qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos

Adoptée

ATTENDU QUE cette démarche est effectuée avec l'accord de la ville de Danville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville accepte les règlements 2015-338 et 2015-229 d'annexion d'une partie de son territoire à la ville d'Asbestos, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉ.

13-2016-Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (719,98\$)

ATTENDU QUE la FCM est vouée à améliorer la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables;

ATTENDU QUE la FCM a joué un rôle majeur pour obtenir le remboursement de 100 p. cent de la TPS pour tous les gouvernements municipaux;

ATTENDU QUE grâce aux efforts de la FCM, le gouvernement du Canada a accepté de partager avec les gouvernements municipaux 5 cents le litre de la taxe d'accise fédérale sur l'essence;

ATTENDU QUE la FCM est une source d'expertise et de pratiques exemplaires pour la gestion et de la prestation des services municipaux;

ATTENDU QUE le fonds municipal vert de la FCM est une source potentielle de prêts à faible taux d'intérêt et de subventions visant à améliorer les services environnementaux municipaux;

ATTENDU QUE la cotisation à la FCM représente une infime fraction des avantages obtenus annuellement;

ATTENDU QUE chaque nouveau membre contribue à renforcer la voix de la FCM et nos chances de succès;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville adhère à la FCM en versant la cotisation prescrite de 719,98\$.

ADOPTÉ.

14-2016-Étude sur l'amiante dans les bâtiments municipaux – autorisation pour appel d'offres

ATTENDU QUE le nouveau règlement sur la présence d'amiante adopté par le gouvernement provincial en 2013 oblige les municipalités à tenir un registre sur l'amiante dans les bâtiments municipaux;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'attribuer un mandat à une firme externe afin de procéder à l'inventaire, l'échantillonnage, la rédaction du rapport pour le registre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité de mandaté la directrice générale afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'attribution de ce mandat.

ADOPTÉ.

15-2016-Danville Club Sélecte :

ATTENDU QUE sur initiative du maire, monsieur Michel Plourde, et d'un conseiller, monsieur Patrick Dubois, le Danville club sélecte a été mis sur pied à l'automne 2014;

ATTENDU QUE pour les deux premières éditions de l'évènement, la comptabilité de l'évènement a été tenue à même les livres de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil de ville est d'avis qu'il serait plus opportun pour l'organisation de se séparer de la ville de Danville et ce, de manière à pouvoir garder son indépendance dans le choix des personnes honorées par le Club;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité, après que le maire ait demandé si quelqu'un parmi les élus demandait le vote sur ce point, que le Danville club sélecte soit scindé, dans son administration et dans sa comptabilité, de la ville de Danville et que les sommes conservées par la ville de Danville au bénéfice du Club sélecte leur soit versée une fois que l'organisation aura ouvert un compte bancaire pour ses activités;

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Louis Paquet, 75, rue Hélène : demande si la ville est intéressée à vendre des portions des lots mincavi. Réponse : oui, il y a eu une rencontre à ce sujet la semaine dernière et nous en avons rediscuté hier soir. Il y aura une rencontre avec les citoyens sous peu pour en discuter. Un comité a été mandaté afin de mettre en place le tout

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Monsieur Jean-Guy Dionne : Il mentionne qu'il était absent à l'assemblée du 7 décembre dernier suite à une opération aux yeux. Il est bien heureux que le budget soit terminé et il y a peu de nouveauté de son côté puisque depuis l'adoption du budget, il y a eu les vacances de fêtes.

Monsieur Stéphane Roy : Outre les rencontres de préparation du budget, il est allé donner un coup de main pour les paniers de Noël des Chevaliers de Colomb, il a assisté au souper-bénéfice de l'Académie du Carmel, il a eu une rencontre pour la préparation de la compétition provinciale des pompiers, diverses conversations avec le comité voirie pour les projets 2016, etc. Il a également expérimenté le déneigement avec les employés municipaux qui lui ont fait faire un tour de déneigeuse. Finalement, monsieur Roy a travaillé sur un projet de développement économique avec le directeur du service de l'urbanisme et de l'émission des permis, monsieur Oumar Dia.

Madame Francine Labelle-Girard : Elle a assisté à une contre de l'OMH au début du mois de décembre. Le comité de l'OMH a organisé un souper de Noël auquel elle a participé. Plusieurs rencontres de budget, 5 à 7 du temps des fêtes de la Chambre de commerce de Danville et visite des bureaux d'Iconoclaste lors de cette soirée.

Madame Nathalie Boissé : Rencontre avec Transbestos, rencontres du budget, souper académie du carmel ;

Monsieur Patrick Dubois : Monsieur Dubois fait un résumé des sorties du service incendie. Règlement au niveau des alarmes incendies non fondés en cours de modification. Monsieur Dubois a aussi effectué le tournage d'une vidéo pour le projet cœur-villageois. Il a aussi travaillé sur la convention des pompiers et sur la convention collective des employés de la municipalité.

Monsieur Patrick Satre : rencontre terrains mincavi pour la mise en vente de parcelle aux propriétaires contigus.

Monsieur Michel Plourde : rencontre terrains mincavi pour la mise en vente de parcelle aux propriétaires contigus., souper à l'Académie du Carmel, travail sur la convention collective des employés municipaux, sur le budget et rencontre avec le directeurs de travaux publics pour divers dossiers.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

16-2016-Octroi du contrat pour la fourniture de Diesel et de Mazout – 2016-2017-2018 :

ATTENDU QUE la ville de Danville achète annuellement environ 75 000 litres de Diesel et environ 35 000 litres de Mazout;

ATTENDU QUE la ville de Danville possède son propre réservoir de Diesel au garage municipal et qu'elle désire acquérir un système pour le contrôle des personnes autorisées à remplir les véhicules et ceci, dans le but d'éviter le vol de carburant;

ATTENDU QUE le conseil de ville a procédé à un appel d'offres via le système SEAO et qu'elle a reçu deux soumissions, à savoir :

- Filgo énergie
 - o 0,0069 dollar de profit par litre de diesel vendu pour 2016-17-18;
 - o 0,0013 dollar de profit par litre de mazout vendu pour 2016-17-18;
 - o Location du système de contrôle : 0\$ par mois et balance de 250\$ pour l'achat à la fin du contrat de 13 mois;
- Coop fédérée;
 - o 0,0000 dollar de profit par litre de diesel vendu pour 2016-17-18;
 - o 0,0049 dollar de profit par litre de mazout vendu pour 2016-17-18;
 - o Location du système de contrôle : 100\$ par mois et balance de 1\$ pour l'achat à la fin du contrat de 13 mois;

ATTENDU QUE le coût total estimé du contrat pour chacun des soumissionnaires est le suivant :

- Filgo énergie :
 - o Diesel : 1 552,50\$
 - o Mazout : 136,50\$
 - o Location du système de contrôle et achat à la fin du contrat : 250\$
- Coop fédérée :
 - o Diesel : 0\$
 - o Mazout : 514,50\$\$
 - o Location du système de contrôle et achat à la fin du contrat : 3501\$

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, le plus bas soumissionnaire conforme est Filgo énergie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Suite à l'appel d'offres effectué via le système d'appel d'offres public SEAO, la ville de Danville octroi le contrat de fourniture de diesel, mazout et système de contrôle pour 2016-17-18 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Filgo énergie, le tout pour un profit par rapport au prix dans le « Oil buyer guide » total de 1939\$;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce contrat;

ADOPTÉ.

17-2016-Entente intermunicipale Danville-Asbestos déneigement de portion de route

ATTENDU QU'une entente verbale existe depuis plusieurs années entre la ville d'Asbestos et la ville de Danville relativement à la répartition du déneigement de certaines artères situées aux limites de deux municipalités et que les parties ont convenu de mettre le tout par écrit ;

ATTENDU QUE l'ensemble des élus ont eu la possibilité de prendre connaissance de cette entente avant la présente séance, dispense de lecture en est effectuée ;

ATTENDU QUE l'entente entre les deux villes est effectuée à coût nul pour chacune des municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Caroline Lalonde, sont autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉ.

18-2016-Offre de service pour le déneigement du chemin Pratte (1 500\$) – Arnaud Lemaire ;

ATTENDU QUE monsieur Arnaud Lemaire propose à la municipalité de déneiger le chemin Pratte pour toute la saison hivernale 2015-2016 ;

ATTENDU QUE monsieur Lemaire demande une rémunération de 1 500\$ pour effectuer cet entretien ;

ATTENDU QUE ces frais sont moins importants que la prise en charge municipale considérant la situation géographique de cette rue et son éloignement des autres rues à la charge de la ville de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité qu'accepter l'offre de services de monsieur Arnaud Lemaire et de lui octroyer la somme de 1 500\$ pour le déneigement du chemin Pratte pour la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉ.

19-2016-Envoi d'une lettre de remerciement à monsieur Gilles Bourque pour l'ajout de « Danville » sur les panneaux d'affichage de la route 55 nord et sud du MTQ selon la demande effectuée et lettre de remerciement à Asbestos et Acton Vale pour leur résolution d'appui à ce projet

ATTENDU QU'au cours de l'année 2014, le maire de Danville, monsieur Michel Plourde, a entrepris des démarches afin de faire modifier la signalisation sur la route 55 nord et sud afin que « Danville » soit ajouté au panneau de sortie ;

ATTENDU QUE suite aux démarches entreprises par le maire, les villes d'Acton Vale, d'Asbestos, de St-Georges-de-Windsor, ainsi que la MRC des Sources, ont appuyés le projet de modification de la signalisation auprès de la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le directeur du bureau régional, monsieur Gilles Bourque, a répondu positivement à la demande de la ville de Danville et que les panneaux de signalisation en direction sud et nord ont été remplacés au cours du mois de décembre 2015 et qu'on peut maintenant y voir apparaître le nom de « Danville » ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la ville de Danville fasse parvenir une lettre de remerciement à monsieur Gilles Bourque pour le bon travail effectué dans ce dossier et pour la réalisation rapide de la demande effectuée par la ville de Danville.

ADOPTÉ.

Monsieur Jean-Guy Dionne ajoute publiquement qu'il tient à remercier personnellement monsieur le maire, monsieur Michel Plourde, pour son travail dans ce dossier et pour avoir réussi à mettre Danville sur la carte. Il trouve très agréable de voir le nom de la municipalité apparaître sur la route 55 et les commentaires reçus de la population sont très positifs à cet égard.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

20-2016-demande au MTQ. pour l'obtention d'un permis pour une nouvelle entrée de rue ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Hémond a acquis de la mine Jeffrey les lots 4 077 981, 5 545 413, 4 077 864 et 4 079 593 situés en bordure de la route 255 et situés dans zone I12 ;

ATTENDU QUE monsieur Hémond a déposé à la ville de Danville un projet pour la création d'un éco-parc industriel conventionnel et aéroportuaire ;

ATTENDU QUE le projet déposé par monsieur Hémond prévoit une rue donnant accès à la route 255 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec possède actuellement une servitude de non accès aux abords de toute la voie de contours de la route 255 ;

ATTENDU QUE pour la bonne réalisation du projet de création d'un éco-parc industriel et pour aider à la circulation de véhicules lourds, il serait opportun de faire lever la servitude de non accès et d'obtenir l'autorisation du MTQ pour l'implantation d'une nouvelle rue ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à la majorité, madame Nathalie Boissé ayant demandé le vote, que la municipalité effectue une demande au MTQ pour la levée de la servitude de non accès pour l'implantation d'une future rue municipalisée.

Vote : 5 pour, 1 contre (madame Nathalie Boissé)

ADOPTÉ.

21-2016-Projet de développement route 255 – Demande de modification de l'affectation de la zone I12 au schéma d'aménagement de la MRC des Sources

ATTENDU QUE monsieur Michel Hémond a acquis de la mine Jeffrey les lots 4 077 981, 5 545 413, 4 077 864 et 4 079 593 situés en bordure de la route 255 et situés dans zone I12 ;

ATTENDU QUE monsieur Hémond a déposé à la ville de Danville un projet pour la création d'un éco-parc industriel conventionnel et aéroportuaire ;

ATTENDU QUE l'affectation de la zone au schéma d'aménagement de la MRC des Sources ne permet pas actuellement de telles activités puisque les lots se trouvent en zone minière ;

ATTENDU QUE les activités de la mine Jeffrey sont actuellement arrêtées et que considérant l'opinion publique relativement à l'exploitation et l'utilisation de l'amiante au Québec et dans le monde, il y a peu de probabilité pour qu'un jour la mine Jeffrey ne reprenne ses activités dans la région ;

ATTENDU QU'au moment où les lots ci-hauts décrits ont été acquis par monsieur Michel Hémond, le gouvernement du Québec a retiré les droits d'exploitations minières qui étaient affectés à ces lots au bénéfice de mine Jeffrey ;

ATTENDU QUE pour la réalisation du projet, il faut que la ville de Danville modifie le zonage dans ce secteur et que cela nécessite également que la MRC des Sources modifie l'affectation prévu au schéma d'aménagement afin de retirer l'affectation minière de la zone I12 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à la majorité, madame Nathalie Boissé ayant demandé le vote, qu'une demande soit adressée au service d'aménagement du territoire de la MRC des Sources afin que celle-ci retire l'affectation minière dans la zone I12.

Vote : 5 pour, 1 contre (madame Nathalie Boissé)

ADOPTÉ.

21-2016-Fermeture d'usage public du lot 4 836 063 – ancienne emprise de la route 255 ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville est propriétaire d'une ancienne emprise de la route 255 postant le numéro de lot 4 836 063 du Cadastre du Québec et montrée au plan joint en annexe;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut fermer et abolir comme chemin municipal cette ancienne emprise de la route 255;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. 47.1) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle fermeture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

1. La Ville de Danville procède à la fermeture et à l'abolition comme chemin public de l'ancienne emprise de la route 255 connue et désignée comme étant le lot 4 836 063 du Cadastre du Québec;
2. La Ville de Danville reconnaît, par la présente, que l'assiette de l'ancienne emprise de la route 255 désignée par le lot 4 836 063 du Cadastre du Québec n'est plus affectée à l'utilité publique;
3. La Ville de Danville réaffecte par la présente l'assiette de cet ancien chemin dans sa réserve foncière.
4. Le Conseil de ville pourra céder cette assiette, en tout ou en partie, selon la méthode et aux conditions qu'il juge appropriées.

ADOPTÉ.

22-2016-CPTAQ – Demande de monsieur Roger Blanchet – lots 4 079 338 et 4 835 502 – déplacement d'une autorisation pour une utilisation à des fins non agricoles ;

ATTENDU QUE monsieur Roger Blanchet est propriétaire des lots 4 079 338 et 4 835 502 situés sur le chemin des Canadiens;

ATTENDU QUE dans la décision 227940 rendue en 1995, la CPTAQ autorisait un usage à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 079 338, et ce, afin de permettre la construction d'une résidence sur ce lot;

ATTENDU QUE le droit de construction d'une résidence sur le lot 4 079 338 n'a jamais été réalisé;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Roger Blanchet à la CPTAQ consiste à demander que le droit de construction accordé sur le lot 4 079 338 soit transféré sur le lot 4 835 502, le tout tel qu'illustré au plan déposé à la municipalité;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Roger Blanchet est conforme à la réglementation d'urbanisme de la ville de Danville;

ATTENDU QU'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de monsieur Roger Blanchet.

ADOPTÉ.

23-2016-COPERNIC – octroi d'un contrat pour les inspections de 100 fosses septiques (4000\$) ;

ATTENDU QUE depuis le 12 août 1981, les municipalités sont responsables d'exécuter et de faire exécuter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QUE les municipalités ont compétence dans les domaines de la salubrité et des nuisances selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* et doivent prendre les moyens qui s'imposent pour

faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Q-2, r.22 et à l'article 25.1 de la LCM.;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la LCM permet aux municipalités, aux frais du propriétaire de l'immeuble, d'installer, d'entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement (Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement

ATTENDU QUE selon l'article 3 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances, des eaux usées ou des eaux ménagères d'une résidence isolée;

ATTENDU QUE le 26 octobre 2015, l'organisme de Concertation Pour l'Eau des bassins versants de la Rivière NIColet (COPERNIC) a déposé une offre de services à la ville de Danville pour effectuer le relevé sanitaire de fosses septiques sur le territoire de la municipalité et ce, afin d'évaluer la conformité des installations présentes sur le territoire municipal;

ATTENDU QUE le coût pour le relevé sanitaire des résidences s'élève, pour 100 résidences, à 40\$ par résidence ou 4 000\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ces frais incluent :

- a) L'élaboration des outils et de l'échéancier pour la visite des propriétés (procédures de relevés, fiches terrain, système de consignation papier, etc.);
- b) Relevé sanitaire des installations septiques du territoire afin de dresser un portrait de la situation;
- c) Intégration de l'ensemble des informations recueillies dans une base de données;
- d) Distribution d'une trousse de sensibilisation à chaque propriétaire;
- e) Rédaction d'une fiche personnalisée destinée à chaque propriétaire, faisant état du classement de son installation septique avec justification à l'appui;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité d'octroyer le mandat à COPERNIC pour effectuer les relevés sanitaires de 100 résidences sur le territoire de la ville de Danville au cours de la saison estivale 2016.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Pas de questions de la part des citoyens.

SERVICE INCENDIE

24-2016- Présentation du rapport d'activité du SSI Danville – Mise en place du Schéma de couverture de risques – année 3 :

ATTENDU QUE le rapport d'activité du service incendie de Danville pour l'année 2014 est achevé, qu'il a été présenté aux élus et qu'il est prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville accepte le rapport annuel des activités du service incendie de Danville pour l'année 2014 et autorise la MRC des Sources à transmettre ce dernier au ministère de la Sécurité publique, le tout tel que prévu aux exigences du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Sources.

ADOPTÉ.

25-2016-Octroi d'un mandat pour la prévention incendie – Groupe GPI (22 575\$) :

ATTENDU QUE la firme GPI Prévention a déposé une offre de service à la ville de Danville pour poursuivre la prévention incendie déterminé par le Schéma de couverture incendie de la MRC des Sources;

ATTENDU QUE pour l'année 2016, la firme GPI va effectuer :

- 1431 visites de risques faibles pour un montant de 7 541\$;
- 136 visites de risques moyens pour un montant de 8 200\$;
- 181 visites de risques élevés et 20 visites de risques très élevés pour un montant de 6 834\$;

ATTENDU QUE la Ville de Danville se déclare satisfaite des services de prévention rendus par GPI Prévention pour l'année 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de service de GPI Prévention pour la poursuite de leur mandat de prévention-incendie sur le territoire de la ville de Danville pour 2016, le tout pour un contrat global de 22 575\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

DEMANDES DIVERSES

26-2016-Centre récréatif d'Asbestos – contribution annuelle pour les coûts énergétiques (10 280\$) ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville est partenaire du Centre récréatif d'Asbestos (Aréna Connie Dion) avec la Ville d'Asbestos;

ATTENDU QUE la Ville de Danville et la Ville d'Asbestos octroient annuellement une aide financière au Centre récréatif pour le paiement des coûts énergétiques entraînés par l'exploitation du Centre;

ATTENDU QUE pour 2016, le Centre récréatif d'Asbestos demande à la ville de Danville une contribution de 10 280\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 10 280\$ au Centre récréatif d'Asbestos pour l'année 2016 afin de les aider à payer les frais relatifs aux coûts énergétiques.

ADOPTÉ.

Carnaval des glaces de Danville – invitation à la soirée de couronnement de la Duchesse, samedi le 6 février 2016 (20\$ par billets) ;

La participation à cette soirée-bénéfice est laissée à la discrétion de chacun des élus et les membres voulant y participer iront à leurs propres frais.

RAVIR – Invitation à une soirée-bénéfice le samedi 23 janvier 2015 (15\$ par billet)

La participation à cette soirée-bénéfice est laissée à la discrétion de chacun des élus et les membres voulant y participer iront à leurs propres frais.

Forum francophone international – campagne « Unis de langue et de cœur » ; remis à la prochaine séance

Le maire demande à ce que ce point soit reporté à la prochaine séance pour permettre à l'ensemble des élus de prendre plus ample connaissance de la demande qui est effectuée à la ville de Danville.

27-2016-Corporation de développement de l'étang Burbank – octroi de l'aide financière annuelle (44 500\$) ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank est mandatée par la ville de Danville afin de valoriser le site de l'étang Burbank, lequel appartient à la ville de Danville;

ATTENDU QUE la municipalité supporte financièrement la Corporation de l'étang Burbank pour la réalisation de son mandat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité qu'une somme de 44 500\$ soit versée à la Corporation de l'étang Burbank afin de l'aider dans la réalisation de son mandat et que cette somme soit versée 3 fois, à savoir un versement de 20 000\$ à la mi-mars, un versement de 15 000\$ à la mi-avril et un versement de 9 500\$ à la mi-juin 2016.

ADOPTÉ.

28-2016-Carnaval des glaces – octrois de l'aide financière annuelle (750\$) ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la ville de Danville octroie une aide financière de 750\$ au Carnaval des glaces pour l'édition 2016 et que la municipalité offre un support technique, notamment au niveau de la liste des tâches ménagères demandées par l'organisation au cours des deux fins de semaine d'activités.

ADOPTÉ.

29-2016-Défi Handicap des Sources – octrois de l'aide financière annuelle (1 100\$) ;

ATTENDU QUE Défi Handicap des Sources profite depuis 3 étés, avec la collaboration du Fonds du Pacte Rural volet supra-local, d'un soutien financier dans la mise en place d'activités estivales pour les enfants handicapés, à mobilité réduite et vivant avec des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA-H);

ATTENDU QUE ce service facilite la conciliation Travail-Famille pendant l'été et que c'est aussi une occasion d'offrir du répit aux familles pendant la période estivale, puisqu'ils sont sans service scolaire;

ATTENDU QUE la ville de Danville bénéficie des services de Défi Handicap des Sources 4 jours par semaine pour les jeunes de son territoire, et ce, depuis 3 ans;

ATTENDU QUE le soutien financier offert dans le cadre du Fonds du Pacte rural volet supra-local se termine cette année et que Défi Handicap des Sources a besoin d'un soutien du milieu pour continuer à offrir ses services aux enfants de la MRC des Sources;

ATTENDU QUE Défi Handicap de Sources propose aux municipalités de la MRC des Sources une contribution de base pour chacune des municipalités pour un montant de 300\$, bonifiée d'un montant de 200\$ supplémentaires par enfants provenant de chacune des municipalités pour leur participation au programme;

ATTENDU QUE pour Danville, il s'agit d'une contribution de 300\$ plus 200\$ pour 4 enfants bénéficiant du programme, le tout pour une somme totale de 1 100\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroie une aide financière de 1 100\$ à Défi Handicap des Sources pour le maintien des services d'activités estivales pour les enfants handicapés, à mobilité réduite et vivant avec des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA-H) issu du territoire de Danville;

ADOPTÉ.

30-2016-Corporation de développement économique de Danville – annulation d'une portion de la dette (5 000\$) :

ATTENDU QUE la Ville de Danville a, par le passé, octroyé des prêts sans intérêts à la Corporation de développement économique de Danville, afin de leur permettre d'acquérir des terrains et/ou des bâtiments dans le but de promouvoir le développement économique sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le financement reçu de la part de la Corporation de développement économique de Danville provient essentiellement de la Ville de Danville et que ses membres effectuent leur travail de promotion bénévolement au bénéfice de la municipalité;

ATTENDU QU'au fil des ans, les prêts effectués par la municipalité totalisent la somme de 45 365,32\$;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Danville ne possède actuellement plus de terrains et/ou de bâtiments et que ses services sont maintenant orientés vers l'accompagnement de promoteurs dans les démarches administratives avec la municipalité et la MRC des Sources, ainsi que dans la recherche d'aide financière;

ATTENDU QUE les attentes de remboursement de la Corporation à la ville de Danville sont limitées à court terme, compte tenu de ses activités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville procède à l'annulation d'une portion de la dette de la Corporation de développement économique envers la ville de Danville et ce, pour un montant de 5 000\$;

ADOPTÉ.

31-2016-Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – demande de soutien financier 2016 (1 500\$) :

ATTENDU QUE le *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* entreprend sa 21^e édition ;

ATTENDU QUE ce programme offre aux étudiants l'opportunité d'œuvrer dans la région et de se faire connaître auprès d'employeurs ;

ATTENDU QUE le programme comporte deux volets, à savoir le volet Apprenti-stage et le volet Expérience Travail-été ;

ATTENDU QUE le volet Apprenti-stage permet aux étudiants du secondaire d'acquérir un premier contact avec le marché du travail par le biais d'une expérience de stage d'une durée de 80 heures au sein d'un organisme sans but lucratif ;

ATTENDU QUE le volet Expérience Travail-été permet d'embaucher des étudiants pour la saison estivale et de recevoir une subvention salariale de 2\$ de l'heure jusqu'à concurrence de 420\$ par étudiant, le tout afin que les jeunes de la région puissent acquérir une expérience de travail dans la région et contrer l'exode vers les grands centres ;

ATTENDU QUE le programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* a fait ses preuves au fil des ans et que les impacts de celui-ci sont positifs pour toute la MRC des Sources ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la municipalité accorde une aide financière de 1 500\$ au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

32-2016-Club de Baseball Danville-Asbestos – octrois d’une aide financière de 40\$ par joueur ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville accorde un soutien financier indirect pour les jeunes pratiquant divers sports et loisirs à Danville ainsi que sur le territoire de la MRC des Sources via des ententes avec les différents organismes offrant ces sports ou loisirs;

ATTENDU QUE le Club de baseball Danville-Asbestos a effectué une demande à la Ville de Danville afin de bénéficier d’une aide financière pour les joueurs en provenance de Danville et ce, suite à leur affiliation à baseball Québec, laquelle augmente les coûts d’opération du Club et par conséquent les coûts d’inscription pour les jeunes;

ATTENDU QUE de nombreux jeunes de Danville bénéficient des services offerts par le Club de baseball Danville-Asbestos et que la pratique d’une activité sportive est bénéfique pour le développement des jeunes et que tous les enfants devraient pouvoir profiter des bénéfices associés à la pratique d’une telle activité, et ce, peu importe les moyens financiers, de leur famille;

ATTENDU QU’une telle mesure d’aide s’inscrit dans le plan d’action de la politique familiale adopté par la ville de Danville à l’automne 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l’unanimité que la ville de Danville octroi une subvention de 40\$ par joueurs issus de Danville au Club de baseball Danville-Asbestos et ce, afin que les jeunes de Danville puissent continuer à bénéficier d’une activité sportive à un coût abordable.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

- MTQ – Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
- MDDELCC – Travaux correctifs au barrage Denison ;
- MAMOT – Nouveau programme d’aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales – aide financière pour l’implantation du programme ;

VARIA

Aucun point n’est ajouté au varia.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Gilles Lacroix, résident au 51, rue Cleveland – Il a une question à savoir quelles sont les personnes qui sont appelées lorsque l’alarme est déclenchée dans les bureaux de la Corporation de l’étang Burbank se situant au centre Mgr Thibault. Il veut savoir si les premières personnes à se présenter sont des membres de la SQ. La directrice générale lui répond qu’en cas d’alarme, les premières personnes appelées sont les chefs d’équipes de la municipalité et qu’ensuite, tout dépendant des immeubles, le directeur des travaux publics ou encore la directrice générale sont appelés pour procéder aux vérifications et que c’est seulement en dernier recours que la SQ se déplace pour valider s’il y a ou non une intrusion suite au déclenchement de l’alarme. En cas de fausse alarme, il y a donc plusieurs étapes avant que la SQ se déplace.

Monsieur Lacroix a également une question au niveau de l’aide financière octroyée par la ville de Danville à la Corporation de l’étang Burbank. Il veut savoir si le 44 500\$ octroyé comprend le 5 000\$ octroyé par la MRC des Sources à titre d’aide financière aux équipements récréotouristiques régionaux. Réponse : non, puisque ce 5 000\$ proviendra directement de la MRC des Sources et non pas de la ville de Danville.

Monsieur Lacroix informe les membres du conseil de ville que le 13 janvier se tiendra la première réunion annuelle de la Corporation de l’étang Burbank.

33-2016- Octroi d’une aide financière 2000\$ pour l’entretien de la piste cyclable reliant les sentiers de l’Étang Burbank à la ville d’Asbestos;

ATTENDU QUE suite à l’annonce par le gouvernement du Québec des coupures effectuées au niveau des sommes versées pour l’entretien du réseau de « route verte » à l’échelle du Québec, la MRC des Sources a repris à sa charge l’entretien du réseau de piste cyclable auparavant entretenu par Corridors verts ;

ATTENDU QUE dans les années antérieures, la municipalité de Danville octroyait à la Corporation des Corridors verts un soutien financier pour l’entretien des 14 km de la route verte, ainsi que pour l’entretien d’une portion de piste cyclable sur le territoire de Danville reliant les sentiers de l’étang Burbank à la ville d’Asbestos ;

ATTENDU QU’en 2015, la Corporation de l’étang Burbank a procédé à l’entretien de la portion de piste cyclable reliant l’étang Burbank à la ville d’Asbestos et que la ville de Danville se déclare satisfaite de l’entretien effectué ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l’unanimité que pour l’année 2016, un montant de 2 000\$ soit accordé à la Corporation de développement de l’étang Burbank pour l’entretien de la piste cyclable reliant l’étang Burbank à la ville d’Asbestos.

ADOPTÉ.

34-2016- Octroi d'une aide financière de 3 000\$ à la MRC pour l'entretien de la route verte

ATTENDU QUE suite à l'annonce par le gouvernement du Québec des coupures effectuées au niveau des sommes versées pour l'entretien du réseau de « route verte » à l'échelle du Québec, la MRC des Sources a repris à sa charge l'entretien du réseau de piste cyclable auparavant entretenu par Corridors verts ;

ATTENDU QUE dans les années antérieures, la municipalité de Danville octroyait à la Corporation des Corridors verts un soutien financier pour l'entretien des 14 km de la route verte, laquelle est située entièrement à Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que pour l'année 2016, un montant de 3 000\$ est accordé à la MRC des Sources, en supplément à la quote-part déjà versée par la municipalité, afin d'aider à l'entretien du tronçon de 14km de la route verte se trouvant sur le territoire de la MRC des Sources.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

35-2016 – Levée de l'assemblée

À 20h42 il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

DATE DES PROCHAINES RENCONTRES :

❖ PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : LE LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2016 À 19H00;

X → _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.